



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

PRE-INSCRIPTION DANS LES CENTRES DE LOISIRS DE PARIS

UN DISPOSITIF EN TROMPE L'ŒIL !

Depuis de nombreuses années, la CGT animateurs interpelle les élus parisiens successifs et la DASCO sur la nécessité d'établir des pré-inscriptions effectives dans les centres de loisirs et d'accueil.

Comment organiser correctement le service périscolaire pour les enfants de 3 à 13 ans en n'ayant pour référence que des évolutions approximatives du nombre d'enfants qui se présenteront à l'accueil le matin ?

Cet état de fait est particulièrement préoccupant au moment de l'été (juillet, août) et des petites vacances durant l'année (février, Pâques mais aussi La Toussaint et Noël). Outre les problèmes insolubles d'organisation d'équipes et de préparation des centres, l'absence de pré-inscriptions effective a des incidences sur le bien être des jeunes parisiens(nes) et implique des gâchis financiers importants (repas, embauches, etc...).

La nouvelle élue des Affaires Scolaires, Mme Colombe BROSSEL, nous annonça, fin avril 2009, que les pré-inscriptions allaient être expérimentées dès la rentrée sur les 9 circonscriptions. Mais comme pour le dispositif des goûters récréatifs, aucune concertation n'a été envisagée avec les représentants des animateurs sur la mise en place de ces pré-inscriptions.

Résultat : la CGT animateurs constate que ces pré-inscriptions, accroissent les charges de travail pour les animateurs sans aucune compensation ni réflexion et sont en l'état, inefficaces.

Sur les écoles, les RPA ou les directeurs de centre devraient disposer des urnes à l'attention des parents. Ensuite, les inciter à déposer un formulaire à remplir pour chaque période de vacances. Puis récupérer ces formulaires avant « l'étude du soir », par exemple, et en assurer la gestion sur ordinateur.

A la Toussaint 2009, les parents devraient inscrire leurs enfants au plus tard une semaine avant le début des congés scolaires. Mais les parents s'ils oublient de se manifester, peuvent néanmoins inscrire leurs enfants jusqu'au dernier jour.....

De qui se moque t'on ?

Si la Ville de Paris fait le choix politique de mettre en place un dispositif de pré-inscriptions, elle doit le faire avec cohérence et efficacité.

Pourquoi demander aux animateurs d'effectuer **un travail inutile** ? Si on n'arrête pas en amont et à date fixe les pré-inscriptions, elles perdent tout leur sens.

De plus, les personnels d'animation ne sont pas des personnels administratifs, leur rôle et leur utilité est de s'occuper d'enfants, pas de passer une grande partie de leur temps devant des ordinateurs à entrer des formulaires.

Pourquoi ne pas faire ces pré-inscriptions en Mairie ou en circonscription ? Est-il acceptable de donner une surcharge de travail aux animateurs sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec leurs représentants ?

En conséquence, la CGT animateurs ne s'associe pas à la mise en place de ce simulacre de dispositif. Les fiches de postes de RPA ou de directeurs de centres ne prévoient pas ce travail. Nous demandons aux animateurs de ne pas se prêter à l'application de ce dispositif en trompe l'œil tant que la DASCO n'aura pas programmée des concertations avec les syndicats sur la mise en place des pré-inscriptions.

La CGT animation demande donc à la Ville de Paris de suspendre son dispositif. Il est de toute façon inopérant.

L'ANIMATION EST NOTRE METIER

Pour nous contacter :

01.42.76.40.87 (répondeur si absent)

*Permanence tous les mardis au 4 rue Lobau – 75004 PARIS (M° Hôtel de Ville)
Salle 114*

Bulletin d'Adhésion

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics
Parisiens ☎ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎ 01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29

Site Internet : <http://www.us-cgt-spp.org>